

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
sur la commune de COLLAN**

LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXECUTION :

- du code de l'environnement,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2023- 0413 du 2 octobre 2023,

**une enquête publique**, relative à la demande d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau, de modifier le profil en long du ru du Criou en vue de la plantation de vignes sur le territoire de la commune de COLLAN présentée par la SARL LES MALANDES sera ouverte du **jeudi 2 novembre 2023 (9 h 00) au lundi 4 décembre 2023 inclus (18 h 00)** soit une durée de 33 jours consécutifs en mairie de COLLAN.

Sont désignés M. Jean-Marc DAURELLE, en qualité de commissaire enquêteur et M. Georges LECLERCQ en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale ne nécessitant pas la consultation de l'autorité environnementale sera déposé pendant toute la durée de l'enquête du 2 novembre 2023 au 4 décembre 2023 inclus, en mairie de COLLAN, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne [www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr) (rubrique Actions de l'Etat/Environnement/Installations classées Loi sur l'eau/Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 2 novembre 2023 au 4 décembre 2023 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante : **[pref-malandes-collan@yonne.gouv.fr](mailto:pref-malandes-collan@yonne.gouv.fr)**

(elles seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne et donc visibles par tous)

- soit par écrit : - sur le registre déposé dans la mairie de COLLAN  
ou  
- courrier adressé à la mairie de COLLAN à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, **le commissaire enquêteur recevra les observations** et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal à **la mairie de COLLAN, les :**

- - **jeudi 2 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 ;**
- - **samedi 18 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 ;**
- - **lundi 4 décembre 2023 de 15 h 00 à 18 h00.**

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), à la mairie de COLLAN, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Monsieur Richard ROTTIERS, responsable du dossier pour la SARL LES MALANDES 11 route d'Auxerre 89800 CHABLIS dont les coordonnées sont les suivantes :  
mail: [contact@domainedesmalandes.com](mailto:contact@domainedesmalandes.com)